

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Décembre 2022  
19 heures 00

-----

GF/EB

N° 002933

Direction des affaires  
culturelles -  
Médiathèque -  
Réactualisation du  
règlement intérieur du  
réseau des  
médiathèques

Affiché le :

Le Mardi 06 Décembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé que le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la bibliothèque municipale par la délibération n° 81 en date du 9 mai 2005.

Par délibération n° 1107 en date du 14 décembre 2010, le Conseil a approuvé le changement de dénomination de la bibliothèque municipale en médiathèque.

Par délibération n° 1769 en date du 18 novembre 2014, le Conseil a approuvé la mise en réseau de sa médiathèque avec six autres communes du pays d'Apt.

Afin de finaliser l'intégration dans le réseau des médiathèques, le Conseil a approuvé par sa délibération n°1848 en date du 2 juin 2015, un règlement intérieur du réseau des médiathèques « Monts et vallée du Calavon ».

Par délibération n° 2369 en date du 31 janvier 2019, le Conseil a approuvé un nouveau règlement intérieur du réseau, le règlement intérieur de la ludothèque ainsi

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20221206-002933-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2022

que la charte informatique suite à l'intégration de la ludothèque et de nouveaux services informatiques proposés aux usagers.

Depuis cette date, le réseau intègre de nouvelles médiathèques : Saint-Martin de Castillon et Gargas (intégration effective prévue en janvier 2023) – article 1.1.  
L'accès au bouquet numérique « Vivre connectés » offert par le Service Livre et Lecture de Vaucluse est ouvert à l'ensemble des médiathèques du réseau – article 2.4.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**CONSIDERANT** la nécessité de réactualiser le règlement intérieur du réseau des médiathèques des « Monts et vallée du Calavon »,

**APPROUVE** le règlement intérieur du réseau des médiathèques annexé à la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**

